

<b>Concours</b> (catégorie): <b>CSI V - B</b>	<b>Lieu:</b> Dijon-Bonvaux
<b>Date:</b> 18-19-20 Avril 2008	<b>FN:</b> FRANCE

## CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément

- Aux Statuts de la FEI (22<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 15 avril 2007)
- Au Règlement Général (22<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2007)
- Au Règlement Vétérinaire (10<sup>e</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> juin 2006)
- Au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles (22<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006)
- Au Règlement Spécial FEI pour Enfants et Cavaliers de Poneys, (8<sup>ème</sup> édition, 2006)
- CSI Requirements (pour tous les CSI en Europe ainsi que dans le monde entier pour la catégorie Amateur),
- Equine Anti-Doping And Medication Control Rules (EADMCR) (1<sup>ère</sup> édition, révision effective au 1<sup>er</sup> juin 2007)
- FEI Anti-Doping Rules for Human Athletes (ADRHA) (1<sup>ère</sup> édition, révision effective au 26 juillet 2005)
- Ainsi qu'à toute révision ultérieure publiée par la FEI
- Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrage selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.
- Les FN ont la responsabilité de s'assurer que l'âge des concurrents soit correct.

\*\*\*\*\*

**Ce programme est approuvé, si les corrections et les additions apportées par la FEI ont été effectuées. La Fédération Nationale et le Comité d'Organisation sont obligés de s'assurer que les sections obligatoires dans le programme approuvé sont transmises aux Fédérations invitées et aux Officiels pour leur information.**

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**

**La signature qui suit doit être imprimée dans le programme**

Approuvé par la NF

**Date** 31 -01- 08

Signature du Secrétaire Général



## I. GENERAL INFORMATION

### 1. DESCRIPTION DU CONCOURS (Art. 103, 420.1, 445)

**STATUT:** CSIYR-B  CSI2\*   
 CSIJ-B  CSI1\*   
 CSIP-B   
 CSIch-B   
 CSIV-B  Ambassador Class  
 CSIAm-B  Other

(Merci de mettre un "X" dans la/les cases appropriée(s))

DATE 18 – 20 avril 2008  
 LIEU Dijon-Bonvaux(21)  
 PAYS France  
 Site Internet [www.academie-bonvaux.fr](http://www.academie-bonvaux.fr)

#### Coordonnées du Terrain de Concours:

Adresse: Prieuré de Bonvaux Téléphone: 03 80 53 65 46

### 2. ORGANISATEUR

Nom Association des Cavaliers du Prieuré de Bonvaux  
 Adresse Prieuré de Bonvaux  
 21370 Plombières les Dijon  
 Téléphone 03 80 53 65 46 Fax 03 80 53 65 46  
 Mobile 06 07 09 98 83  
 Email [brigitte.debost@wanadoo.fr](mailto:brigitte.debost@wanadoo.fr) Site Internet  
[www.academie-bonvaux.fr](http://www.academie-bonvaux.fr)  
 Affiliation FFE : 2137001

### 3. COMITE ORGANISATEUR (Art. 101.6)

Président d'Honneur François Rebsamen, Maire de Dijon  
 Président du Concours Alain Ampaud, Président de l'A.C.P.B.  
 Secrétaire du Concours Jean Aubertot- Patricia Derouet – Alain Derouet  
 Chef de Presse Brigitte Debost

### 4. DIRECTEUR DU CONCOURS

Nom, prénom Brigitte Debost  
 Adresse Prieuré de Bonvaux  
 21370  
 Plombières les Dijon  
 Téléphone 00 33 (0)3 80 53 65 46 Fax 00 33 (0)3 80 53 65 46  
 Mobile 06 07 09 98 83  
 Email [brigitte.debost@wanadoo.fr](mailto:brigitte.debost@wanadoo.fr)

## II. OFFICIELS

### 1. JURY DE TERRAIN : (Art. 148, 153, 259.1)

Président : Marc Bottemine (FRA)  
Membre : Alain Vitu (FRA)  
Membre : Norbert Jaeck (FRA)  
Membre : Jacques Allavena (FRA)

### 2. JUGE ETRANGER : (Art. 152, 259.1)

Nom: (Nom et nationalité)  
Adresse E-mail:

### 3. CHEF DE PISTE (Art. 155, 259.5.1)

Nom Michel Julliac (FRA)  
Assistant : Fabien Debost (FRA),  
Philippe Moutrille (FRA)

**Directeur Technique AJA      Herbert Seiler (Suisse)**

### 4. COMMISSION D'APPEL : (Art. 154, 164, 259.3)

Président: (Nom et nationalité)  
Adresse E-mail:  
  
Membres: (Nom et nationalité)  
(Nom et nationalité)

### 5. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 144, 244.5, 259.6 et le manuel pour les Commissaires)

Nom : Isabelle Durand Added (FRA)  
Adresse E-mail : [etex1@groupecidem.com](mailto:etex1@groupecidem.com)

### 6. DELEGUE VETERINAIRE FEI : (Art. 158, 259.4.2, 1003, 1007)

Nom : Yves Gay (FRA)  
Adresse E-mail :

### III. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES (Art. 201, 202)

#### 1. DEROULEMENT :

Le concours se déroulera  à l'intérieur  à l'extérieur

#### 2. PISTE DU CONCOURS (Art. 201):

Piste 1

Dimensions 85 x 85  
Nature du terrain Herbe sablée

Piste 2

Dimensions 80 x 70  
Nature du terrain Sable

#### 3. PISTE D'ENTRAINEMENT :

Dimensions 70 x 80  
Nature du terrain sable

#### 4. BOXES

Dimension des boxes : 3 m x 3 m (minimum 3m x 3m)

#### 5. INVITATIONS (Art. 120, 250, 251.1)

Nombre de FN invitées : 11

FN invitées : Allemagne –  
Angleterre – Autriche – Belgique – Espagne – Hollande – Italie – Irlande –  
Luxembourg – Portugal - Suisse

FN de réserve :

Nombre de cavaliers de la nation invitante : 40

Nombre de cavaliers étranger : 100

Nombre de cavaliers par FN : 20

Nombre de chevaux par cavalier : 3

Les concurrents sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.

Un palefrenier par cavalier.

### IV. ENGAGEMENTS (Art. 121, 251)

**Tous les cavaliers et chevaux prenant part à une compétition Internationale doit être enregistrés auprès de la FEI**

Engagements de Principe : 10 mars 2008

Engagements Nominatifs 24 mars 2008

Engagements Définitifs 7 avril 2008

Last date for substitutions (Art. 251.4): 14 avril 2008

Montant de l'engagement par cheval : 250€

Frais MCP : inclus

**Merci d'envoyer vos engagement au CO : Fax : 00.33.(0)3 80 53 65 46**

**Avec copie à la FFE : 00.33.1.58.17.58.07**

**Date de clôture des engagements pour les Cavaliers Français**

Les Cavaliers Français devront adresser leur demande de participation sur le formulaire correspondant **avant le 31 mars 2008 à 12 h**

FFE Haut Niveau, 81 avenue Édouard Vaillant - 92517 Boulogne ou par fax : 01.58.17.58.53 .

Leurs engagements devront être fait via FFECOMPET soit par Internet soit par courrier avant **le 7 avril 2008 avant minuit**.

**“NB : Si un cavalier retire son inscription sans excuse valable après la date des engagements définitifs, le concurrent sera obligé de rembourser au CO les frais (limitée aux frais d'écurie et d'hôtel) pour cause d'annulation tardive.” soit 90€**

**Le propriétaire (cavalier) d'un cheval refusé à la visite vétérinaire devra acquitter les frais de boxes et d'organisation soit 90€**

**IMPORTANT - Le formulaire d'engagement doit inclure les renseignements suivants sur les chevaux/poneys :** • nom du cheval/poney • date de naissance • élevage/origine • pays de naissance • initiales du livre des origines (stud-book) • numéro du passeport • sexe • couleur de la robe • nom(s) du (des) propriétaire(s)

**V. PRESTATIONS OFFERTES (Art. 132, 133)****1. CONCURRENTS**

Hôtel: **Nom, adresse, tel. no.** Brigitte Debost

Logement avec petit déjeuner du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_, pris en charge par le CO  le concurrent

Les repas seront pris en charge par le CO  le concurrent , du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (**où** \_\_\_\_\_).

**2. PALEFRENIERS**

Les demandes de logement sont à envoyer avec les engagements.

Logement avec petit déjeuner du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_, pris en charge par le CO  le concurrent

Les repas seront pris en charge par le CO  le concurrent , du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (**où** \_\_\_\_\_).

**Le CO doit mettre à disposition suffisamment d'installations sanitaires, avec douches, eau chaude et froide, pour hommes et femmes. Ces installations doivent être maintenues propres tout au long du concours.**

**3. CHEVAUX / PONEYS**

Les frais de transport seront pris en charge par le concurrent .

Pour les concours en Europe, le boxe est gratuit du mercredi 18 avril (18 h) au lundi 23 avril (12h).

Hors de l'Europe, le box est payé par le CO x \_\_\_\_\_. Si par le concurrent au prix de \_\_\_\_\_ par boxe. Si un cavalier désire un box supplémentaire, il devra régler 60€ au C.O. Les chevaux sont logés sur paille. Possibilité d'achats de copeaux (15€ la balle) et de foin

**4. ACCUEIL**

Le jour et l'heure d'arrivée des cavaliers et chevaux, ainsi que les moyens de transport utilisés, devront être spécifiés aux Organisateur afin de faciliter leur arrivée sur le lieu de la manifestation.

**5. TRANSPORT LOCAL – NAVETTE DE L'HOTEL AU TERRAIN DE CONCOURS**

**Veillez donner les détails** \_\_\_\_\_ A la charge des concurrents.

**6. PUBLICITE SUR LES CONCURRENTS ET LES CHEVAUX/PONEYS (Art. 136.1-2)**

Les concurrents sont autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le

tapis de selle, conformément à l'Art. 136.1-2. Le Commissaire en Chef contrôlera que la publicité portée par les cavaliers et les chevaux est conforme à l'Article 136 du Règlement Général.

## VI. DIVERS

### 1. CLASSEMENT GENERAL A L'ISSUE DES EPREUVES

#### Informations complètes sur les prix spéciaux distribués, tel que :

Meilleur cavalier –	(Description et valeur du prix)
Meilleur cavalier étranger -	(Description et valeur du prix)
Meilleur cavalier du pays –	(Description et valeur du prix)
Prix par équipes -	(Description et valeur du prix)

### 2. PRIX - CLASSEMENT (Art. 128, 129, 130)

8 cavaliers pour la remise des prix  
16 cavaliers dans le grand Prix  
10 cavaliers dans la Challenge Cup  
6 équipes dans la Coupe Ambassador des Nations

### 3. DISTRIBUTION DES PRIX

Le propriétaire du cheval/poney qui gagne le Grand Prix est invité à la distribution des prix.

### 4. ASSURANCES

"Tout cavalier ou propriétaire de cheval/poney est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval/poney. Il est donc fortement recommandé à tout cavalier ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans son pays, et de maintenir cette police en vigueur."

### 5. FICHES DE SECURITE

. Lumex

### 6. TITRE D'ENTREE DANS L'ENCEINTE DE LA MANIFESTATION (Art. 133, 1005)

Les détails concernant les titres nécessaires d'accès dans les enceintes de la manifestation pour les propriétaires, palefreniers, cavaliers et autres personnes doivent être spécifiés.

### 7. MEDECIN / SERVICE MEDICAL

Nom : Dr Manzoni  
Téléphone : 06 80 22 18 37 et 06 62 11 74 1

### 8. MARECHAL FERRANT

Nom : J.L. Bailly  
Téléphone : 06 82 02 33 18

## VII. QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 280, 1004.2, 1005, 1011)

### 1. INSPECTION DES CHEVAUX

Date (jj/mm/aa): Jeudi 17 Avril 2008

Heure: 16 h à 19 h

## 2. VETERINAIRE DU CONCOURS:

Nom: Cabinet Voltaire

Adresse: 15 bis Bd Voltaire 21000 Dijon

## 3. FORMALITES DOUANIERES

Adresse : UNIC

Adresse complète : 104 rue de Réaumur 75002 Paris

Téléphone : 01 45 08 88 60 Téléfax : 01 45 08 88 03

## 4. CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

**Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la période et le protocole de quarantaine, etc. VEUILLEZ ANNEXER DES EXEMPLAIRES DE PERMIS D'IMPORTATION (POUR LES TESTS DE SANTE PAR DES LABORATOIRES) QUI SERONT REQUIS POUR LES CHEVAUX PARTICIPANT A CE CONCOURS. En cas de doutes ou de problèmes, nous vous prions de contacter le Département Vétérinaire dès que possible.**

## 5. LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS

Nom : Laboratoire des Courses Hippiques

Adresse : 15 rue de Paradis 91370 Verrières le Buisson - France

Téléphone : 00 33 1 69 75 28 30 Téléfax : 00 33 1 69 75 28 29

# CODE DE CONDUITE FEI

## POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1000, Lausanne 5, Suisse. Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site internet de la FEI:

[www.horsesport.org](http://www.horsesport.org).

## EPREUVES

### Horaire préliminaire

1<sup>er</sup> jour (date) Vendredi 18 Avril (Compétitions No)1 à 9h  
 2<sup>ème</sup> jour (date) Samedi 19 Avril (Compétitions No)5 à 9h  
 3<sup>ème</sup> jour (date) Dimanche 20 Avril (Compétitions No)8 à 9h

**DOTATION TOTALE BRUT: Pas de dotation - Prix en nature exclusivement**

### Nom de l'épreuve

Epreuve No 1	Prix Seedith
Epreuve No 2	Prix Padd
Epreuve No 3	Prix des Cassis Boudier
Epreuve No 4	Prix Clarins
Epreuve No 5	Prix France Industrie Chimie
Epreuve No 6	Prix Rosati s.a.
Epreuve N° 7	Grand Prix Lambey Moulin des Prés et Conseil Régional de Bourgogne . Coupe Ambassador des Nations 2008
Epreuve No 8	Prix de la Ville de Daix
Epreuve No 9	Prix Dijon Céréales
Epreuve N° 10	Prix Marlboro Classics et du Conseil général de Côte d'Or Coupe AJA 2008
Epreuve N° 11	Grand Prix Piretti et de la Ville de Dijon

\* \* \* \* \*

**PREMIER JOUR : Vendredi 18/04/2008**

**Chaque cheval peut participer à deux épreuves dans la journée du vendredi (Epreuve 1 ou 2 et épreuve 3 ou 4)**

### COMPETITION No 1

#### Prix Seedith

Petit tour

Article du règlement de saut d'obstacles correspondant à l'épreuve 274.5.2 et 238

Epreuve spéciale en deux étapes au Barème A à temps différé – 1<sup>ère</sup> étape Barème A sans chronomètre (art 238.1.1) sur environ 8 à 9 obstacles (combinaisons autorisés) – 2<sup>ème</sup> étape Barème A avec éventuellement une combinaison. chronomètre. Classement par addition des points des deux phases et du temps de la 2<sup>ème</sup> phase

Barrage : Non

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Obstacles hauteur: 1,10m largeur: 1,20m environ

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : Prix en nature

Accès aux chevaux ne participant pas à l'épreuve N°2

\* \* \* \* \*

### COMPETITION No 2

#### Prix Padd

Grand Tour

Article du règlement de saut d'obstacles correspondant à l'épreuve 274.5.2 et 238

Epreuve spéciale en deux étapes au Barème A à temps différé – 1<sup>ère</sup> étape Barème A sans chronomètre (art 238.1.1) sur environ 8 à 9 obstacles (combinaisons autorisés) – 2<sup>ème</sup> étape



Barème A avec éventuellement une combinaison. chronomètre. Classement par addition des points des deux phases et du temps de la 2<sup>ème</sup> phase  
 Barrage : Non  
 Vitesse / Temps accordé : 350m/mn  
 Obstacles hauteur: 1,20m largeur: 1,30m environ  
 Nombre de chevaux par cavalier : 2  
 Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : Prix en nature  
 Accès aux chevaux ne participant pas à l'épreuve N°1

\* \* \* \* \*

**COMPETITION No 3**

**Prix des Cassis Boudier** Petit tour  
 Barème A au chronomètre sans barrage ( **Art. 238.2.1**)  
 Vitesse / Temps accordé : 350m/mn  
 Obstacles hauteur: 1,10m largeur: 1,20m environ  
 Nombre de chevaux par cavalier : 2  
 Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : Prix en nature  
 Accès aux chevaux ne participant pas à l'épreuve N°4

\* \* \* \* \*

**COMPETITION No 4**

**Prix Clarins** Grand tour  
 Barème A au chronomètre sans barrage ( **Art. 238.2.1**)  
 Vitesse / Temps accordé : 350m/mn  
 Obstacles hauteur: 1,20m largeur: 1,30m environ  
 Nombre de chevaux par cavalier : 2  
 Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : Prix en nature  
 Accès aux chevaux ne participant pas à l'épreuve N°3

**DEUXIEME JOUR : Samedi 19/04/2008**

**Chaque cheval ne peut participer qu'à une épreuve dans la journée**

**COMPETITION No 5**

**Prix France Industrie Chimie** Grand Tour  
 Barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre( art 238.2.2)  
 Vitesse / Temps accordé : 350m/mn  
 Obstacles hauteur: 1,20m largeur: 1,30m environ  
 Nombre de chevaux par cavalier : 2  
 Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : 10 chevaux classés minimum Pour  
 chevaux ne participant pas aux épreuves 6 – 7

\* \* \* \* \*

**COMPETITION No 6**

**Prix Rosati s.a.** Petit Tour  
 Epreuve à difficultés progressives avec Joker( art. 269.1.2.5)  
 Vitesse / Temps accordé : 350m/mn  
 Obstacles hauteur: 1,10m largeur: 1,20m environ  
 Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : Prix en nature  
 Pour chevaux ne participant pas aux épreuves 5 et 7

\* \* \* \* \*

### **COMPETITION No 7**

#### **Grand Prix Lambey Moulin des Prés et du Conseil Régional de Bourgogne Coupe Ambassador des Nations 2008**

Article du règlement de saut d'obstacles correspondant à l'épreuve : 256.2, 273.1, 3.1, 4.1, 264.9.2.2

Epreuve en deux manches

1<sup>ère</sup> manche : Barème A avec chronomètre

2<sup>ème</sup> manche : Barème A sans chronomètre

Parcours identique pour les deux manches

Ordre de départ de la 1<sup>ère</sup> manche par tirage au sort

Départ de la 2<sup>ème</sup> manche dans l'ordre inverse du classement à l'issue de la première manche

2<sup>ème</sup> manche ouverte aux 6 meilleures équipes de la 1<sup>ère</sup> manche et en cas d'égalité de points pour la 6<sup>ème</sup> place, le temps des 3 meilleurs cavaliers dans la 1<sup>ère</sup> manche sera pris en compte.

Equipes de 4 cavaliers (ou 3)

1 cheval par cavalier sauf cas exceptionnel pour compléter une équipe, après accord du jury

Barrage : Pour la première place, les équipes à égalité de points au total des deux manches : 1 cavalier par équipe.

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Obstacles hauteur: 1,20m largeur: 1,30m environ

Nombre de chevaux par cavalier : 1

3 équipes maximum par nation.

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : Prix en nature 6 équipes classées

Accès aux chevaux ne participant pas aux épreuves 5 et 6

### **TROISIEME JOUR : Dimanche 20/04/2008**

**Chaque cheval ne peut participer qu'à une épreuve dans la journée**

### **COMPETITION No 8**

#### **Prix de la Ville de Daix**

Epreuve à difficultés progressives avec Joker( art. 269.5) Petit Tour

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Obstacles hauteur: 1,10m largeur: 1,20m environ

Nombre de chevaux par cavalier : 2

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : Prix en nature

Pour chevaux ne participant pas aux épreuves 9-10-11

\* \* \* \* \*

### **COMPETITION No 9**

#### **Prix Dijon Céréales**

Epreuve à difficultés progressives avec Joker( art. 269.5) Grand Tour

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Obstacles hauteur: 1,20m largeur: 1,30m environ  
 Nombre de chevaux par cavalier : 2  
 Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : Prix en nature  
 Pour chevaux ne participant pas aux épreuves 8-10-11

\* \* \* \* \*

### **COMPETITION No 10**

#### **Prix du Conseil Général de Côte d'Or et Marlboro Classics**

Challenge Cup AJA 2008 – 7ème épreuve qualificative

Réservé aux membres de l'AJA inscrits à la Coupe Challenge

Barème A au chronomètre avec barrage au chronomètre( art 238.2.2)

Barrage : oui

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Obstacles hauteur: 1,10m largeur: 1,20m environ

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : Prix en nature 10 classés

Pour Chevaux ne participant pas aux épreuves 8- 9 et 11

\* \* \* \* \*

### **COMPETITION No 11**

#### **Grand Prix Prix Piretti et de la Ville de Dijon**

#### **Epreuve de qualification pour la Coupe d'Europe AJA 2008**

Epreuve en deux manches (art. 273.1,2.2,3.1,4.1)

1<sup>ère</sup> manche : Barème A avec chronomètre

2<sup>ème</sup> manche : Barème A sans chronomètre

Barrage au chronomètre pour la première place

Pour la 2<sup>ème</sup> manche, parcours différent

Départ de la 2<sup>ème</sup> manche dans l'ordre inverse du classement de la 1<sup>ère</sup> manche

Deuxième manche ouverte aux 20 meilleurs de la 1<sup>ère</sup> manche

Barrage (s'il y a lieu) : oui

Vitesse / Temps accordé : 350m/mn

Obstacles hauteur: 1,20m largeur: 1,30m

Nombre de chevaux par cavalier : 1

Dotation totale de l'épreuve + Répartition des prix : 16 cavaliers classés. Prix en nature

\* \* \* \* \*